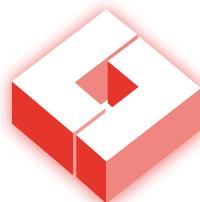


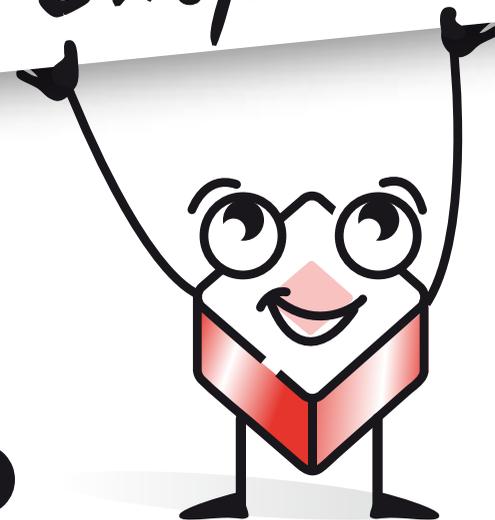


Commission Administrative Paritaire

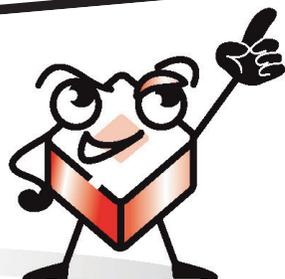
mode d'emploi



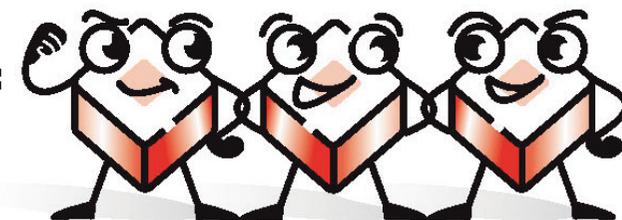
Snitpect-FO



Mobilités ministérielles et inter-ministérielles, titularisations, promotions, essaimage, entrées dans le corps, réorganisations de services impliquant des changements de poste, bonifications d'ancienneté, recours sur entretiens professionnels, dossiers disciplinaires... autant de sujets traités en CAP des ITPE, et sur lesquels les représentants élus prennent position pour la défense des intérêts individuels et dans le respect de la gestion collective du corps. Chaque ITPE peut ainsi construire son projet professionnel en fonction de ses aspirations personnelles.



LA CAP DES ITPE : au service du collectif & de l'individuel



- ✓ La CAP est une instance de défense réelle des cas individuels, à l'opposé d'un simple lieu d'enregistrement. Chaque ITPE y est considéré, pour les décisions qui le concernent, comme un individu à part entière, avec ses aspirations et ses contraintes.
- ✓ Mais la CAP est aussi le lieu de la construction de la gestion du corps des ITPE. Les avancées ou jurisprudences obtenues, une à une au fil des CAP par le SNITPECT, sont traduites notamment dans la charte de gestion (dont la dernière version de 2011 a été mise à jour en 2014). Enfin, les représentants élus à la CAP y portent nos valeurs communes issues de l'histoire de notre corps et des mandats de nos instances (congrès, commissions exécutives).
- ✓ Chaque ITPE, adhérent ou non, bénéficie de la même défense individuelle. Chaque représentant élu peut défendre tout ITPE, quel que soit son niveau de représentation dans la composition de la CAP (1^{er} ou 2^{ème} niveau, titulaire ou suppléant).

Lors de chaque CAP, une déclaration préalable est mise en ligne le matin sur le site du SNITPECT-FO, reprenant tous les points de gestion sur lesquels le SNITPECT-FO attend des réponses positives de l'administration.

Les résultats sont publiés le jour même et dans les jours qui suivent le « En direct de la CAP » te permet de prendre connaissance des débats et des sujets qui ont été abordés.

Chaque ITPE, adhérent ou non, peut aussi téléphoner à ses représentants immédiatement après la CAP pour obtenir des informations sur ce qui s'est dit sur sa situation.



Pour en savoir plus sur les CAP et la gestion du corps des ITPE, je t'invite à consulter l'essentiel de l'ITPE, édition 2014

LA CAP MOBILITE

La CAP « mobilité » est appelée à se prononcer sur toutes les demandes de mobilité en PNA, que ce soit sur des postes ministériels (MEDDE/MLETR), en établissements publics ou dans d'autres ministères.

Elle examine également les demandes de détachement, mise en disponibilité, positions hors cadre, dès lors qu'un avis défavorable est émis, soit par le service de départ, l'administration ou encore par la commission de déontologie le cas échéant.

Chaque CAP est précédée d'une pré-CAP, réunion préparatoire aux décisions prises en CAP. Cette réunion se tient généralement la semaine précédant la CAP.



Calendrier annuel des CAP mobilité :

CAP N/5 (soit une prise de poste au 1er mai de l'année N) :

DECEMBRE Décembre N-1 : publication de la liste de postes vacants

JANVIER

FEVRIER Février N : pré-CAP et CAP mobilité

CAP N/9 (soit une prise de poste au 1er septembre de l'année N) :

MARS Mars N : publication de la liste de postes vacants

AVRIL

MAI

JUIN Juin N : pré-CAP et CAP mobilité

CAP N+1/1 (soit une prise de poste au 1er janvier de l'année N+1) :

JUILLET Juillet N : publication de la liste de postes vacants

AOUT

SEPTEMBRE

OCTOBRE Octobre N : pré-CAP et CAP mobilité

NOVEMBRE

Le SNITPECT-FO à ton service :



Dès la publication de la liste de postes vacants par la DRH, le **SNITPECT-FO la relaie sur son site internet**. A noter également, la mise en ligne régulière d'offres de postes dans les autres ministères, en collectivités, à l'international, ...

L'engagement de chaque représentant élu du SNITPECT-FO : la **disponibilité** avant chaque pré-CAP, pour les échanges d'information, et après chaque CAP, pour un retour et des explications sur la position adoptée par la CAP. Tous ces échanges restent bien sûr **confidentiels**.

le
SNITPECT-FO
est là
pour toi

Un projet de mobilité ? Le représentant élu du SNITPECT saura :

✓ **Te conseiller** sur ton éventuelle mobilité : est-ce le bon moment pour bouger en vue d'une promotion plus tard ? Est-ce le bon poste ?

✓ **Te conseiller** dans ta demande de mobilité : quel est le circuit du PM 104 ? Quelles sont les dates limites d'envoi ? Puis-je obtenir une mobilité alors que j'ai une ancienneté insuffisante dans mon poste ? Puis-je négocier la date de prise de poste ? Dois-je absolument accepter un départ différé ? Que veut dire « poste réservé ZGE » ? Puis-je quand même candidater ?

✓ **Répondre** à tes questions sur la

procédure : comment se passe un entretien ? Comment classer les postes ? Aurais-je un retour sur l'avis émis sur ma demande ?

✓ **Défendre** ta demande de mobilité en connaissant parfaitement ton parcours et ta situation personnelle.

S'il ne peut te répondre immédiatement, il réunira les éléments nécessaires pour les porter à ta connaissance.

Témoignages

"JE PRENDS MON POSTE LE 01/07 ; MERCI BIEN POUR LE SUIVI DE MON DOSSIER EN CAP ! MERCI EN PARTICULIER POUR LE CONSEIL CONCERNANT L'ANNEXE F, QUI M'A SANS DOUTE ÉVITÉ BIEN DES MÉSAVENTURES. ET MERCI ENCORE AU SNI POUR LE SUIVI DE MON DOSSIER PROMOTION QUI SE CONCRÉTISE LÀ !"



"Je tenais à vous remercier chaleureusement pour votre soutien et la défense de mon dossier lors des 2 CAP successives des 11 juin et 1^{er} juillet. C'est dans des situations complexes comme l'était la mienne que l'on prend pleinement conscience de l'importance de l'action syndicale et que l'on mesure la chance que l'on a au sein de notre corps d'avoir des personnes investies comme vous l'êtes. Et cela, je tacherai de ne pas l'oublier tout au long de ma carrière et de contribuer également à ce que cela continue. Je suis vraiment heureux du présent dénouement et impatient de commencer mon nouveau poste.

Encore une fois : merci !"

"Je viens de voir les résultats de la CAP des ITPE : c'est cool, j'ai le poste que je demandais. Je n'ai vu aucune réserve...C'est vraiment chouette !! Merci beaucoup pour le temps que tu as consacré à mon dossier !"

"Bonjour, Merci et encore merci ! Tu ne peux pas imaginer mon soulagement ! Bien cordialement"



LES CAP PROMOTIONS

3 types de promotions sont examinés en CAP : la liste d'aptitude à ITPE, les promotions à divisionnaire (*tableau d'avancement classique, principalats, IRGS*) et les promotions à ingénieurs en chef 1 et 2.

La CAP examine, de manière équitable et sans tenir compte de l'ordre de classement proposé par l'harmonisateur, **les dossiers de chaque candidat :** parcours professionnel et entretiens professionnels attestant de la réussite, de l'acquisition des compétences et de la progression. Cette analyse se fait dans le respect des critères énoncés dans la charte de gestion des ITPE.

Chaque CAP est précédée d'une pré-CAP, préparatoire aux décisions prises en CAP. La durée de chaque pré-CAP varie entre 2 jours et 2 semaines. Elle se tient généralement entre 1 et 2 semaines avant la CAP.

**ensemble,
on évolue !**



Le parcours du combattant d'une CAP promotions :

- ✓ **s'appuyer** sur la circulaire promotions et la charte de gestion pour la constitution du dossier **et vérifier** l'éligibilité à la promotion ;
- ✓ **s'assurer** auprès de son responsable hiérarchique de la proposition de son dossier ;
- ✓ **prendre contact** avec un représentant élu à la CAP pour avoir tous les conseils amont ;
- ✓ **adresser** une copie du dossier aux chargés de mission des I/C/D/TPE et solliciter un rendez-vous ;
- ✓ **prendre contact** avec ton secrétaire départemental, ou ton responsable d'unité fonctionnelle, pour qu'il s'assure auprès du directeur de la remontée de ton dossier ;
- ✓ **s'assurer** auprès du service RH que le dossier a bien été adressé à la DRH du ministère ;
- ✓ **prendre contact** avec un représentant élu à la CAP pour la défense de ton dossier.



OUF !



Snitpect-FO

Calendrier annuel des CAP promotions :

JANVIER

FEVRIER

MARS Mars de l'année N :
→ diffusion des fiches préparatoires de la circulaire promotions de l'année N+1.
→ remontée aux harmonisateurs par les services des candidatures à la promotion à ITPE

AVRIL Avril de l'année N :
→ parution de la circulaire promotions
→ remontée à la DRH des candidatures à la promotion à ITPE

MAI Mai de l'année N :
→ remontée aux harmonisateurs par les services des candidatures à promotion à IDTPE

JUIN Juin de l'année N :
→ remontée aux harmonisateurs par les services des candidatures à promotion à ICTPE
→ CAP promotion LA ITPE

JUILLET Juillet de l'année N :
→ remontée à la DRH des candidatures à la promotion à IDTPE et ICTPE

AOUT

SEPTEMBRE

OCTOBRE Octobre de l'année N :
→ CAP promotions ICTPE

NOVEMBRE Novembre de l'année N :
→ CAP promotions IDPTE



Le SNITPECT-FO à ton service :

→ L'engagement de chaque représentant élu du SNITPECT-FO : la disponibilité de la constitution de ton dossier aux résultats de la CAP, pour un retour et des explications...



Notamment pour les promotions, il est important de veiller, tout au long de ta carrière, à la rédaction de tes comptes-rendus d'entretiens professionnels. Pour cela, tu peux utilement te référer au *guide réalisé par les élus à la CAP* sur la rédaction des comptes-rendus des entretiens.

Tu es éligible ou concerné par une promotion ? Le représentant élu du SNITPECT saura :

- ✓ **Te conseiller** sur la constitution de ton dossier, voire même t'apporter un éclairage sur la rédaction des compte-rendus des entretiens professionnels, de la fiche de proposition renseignée par ton service, ou même de ton CV ;
- ✓ **Vérifier** avec toi l'éligibilité de ton dossier au regard des critères statutaires ;

✓ **Echanger** avec toi sur ton parcours et tes entretiens pour préparer les éléments à valoriser au regard des critères énoncés dans la charte de gestion ;

✓ **Te conseiller** sur les démarches à entreprendre, notamment pour t'assurer de la remontée de ton dossier ou encore de sa complétude ;

✓ **Te conseiller** sur les éventuels entretiens à avoir : avec l'harmonisateur, avec les chargés de mission des I/C/D/TPE ou encore la DRI ;

✓ **Répondre** à toutes tes questions : Quel est le circuit des dossiers ? Je suis spécialiste ou expert : que dois-je fournir ou mettre en avant ? Quels sont les retours que tu pourras avoir ? Comment se passe la concrétisation de la promotion ?

✓ **Te conseiller** sur les suites de la CAP, que ce soit pour concrétiser la promotion ou pour envisager une prochaine inscription au tableau d'avancement.

... autant d'éléments qu'il t'apportera pour que la promotion ne soit pas un véritable parcours du combattant pour toi !

Témoignages

“ Je tenais à vous exprimer mes plus sincères remerciements pour avoir soutenu et défendu mon dossier en CAP. Mon inscription sur la LA ITPE est grandement due à vos conseils et à votre mobilisation en CAP. De nouveau un grand merci et Bien à vous.

Bonjour Laurent,
J'en profite également pour remercier toute l'équipe et les représentants à la CAP, avec une attention particulière pour l' élu à la CAP qui a su me conseiller.

Bonjour,
J'ai effectivement appris hier soir cette excellente nouvelle.
Je te remercie vraiment pour ta disponibilité concernant mon dossier et pour les in-

terventions que tu as pu réaliser en ma faveur durant la pré-cap et la cap, au titre du snitpect. Merci beaucoup !

Merci pour cette bonne nouvelle et pour votre action en faveur de nos reconnaissances diverses, j'ai été très bien informée et préparée par l' élu à la CAP à cette étape.
Bonne continuation, et bien cordiales salutations

Je te remercie, et à travers toi le syndicat dont je salue le rôle éminent dans la défense des intérêts des ITPE.
A titre personnel, je remercie tout particulièrement l' élu à la CAP, pour la qualité de son écoute et de ses conseils à l' occasion de notre entretien téléphonique.

Merci beaucoup pour les félicitations, je suis très content de pouvoir bénéficier de ce dispositif.

Je tiens aussi à remercier le syndicat pour son action quotidienne qui fait avancer notre cause.

Merci au SNITPECT de m'avoir soutenu aujourd'hui comme pour les étapes précédentes de ma carrière.

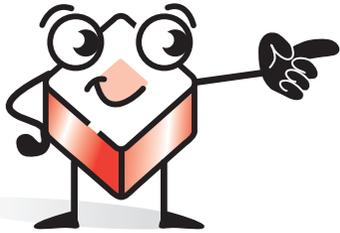
Merci à tous de votre engagement pour la cause des ITPE.

Je suis satisfaite, pour moi bien sûr, mais aussi pour le corps car je pense que la diversité des parcours, des profils, des expériences fait notre force collective.
Bonne continuation dans ton implication au service de nous tous.



Snitpect-FO

LES AUTRES SUJETS TRAITES AU FIL DES CAP



D'autres sujets sont également traités au cours des CAP :

les **réorganisations des services** dès lors qu'elles impactent les ITPE, les **bonifications d'ancienneté**, les recours sur entretiens professionnels, les **demandes de détachement** entrant et **intégrations**, les **titularisations** des ITPE recrutés sur titres, le bilan de **gestion des ITPE**, et tout ce qui a trait à la gestion des ITPE.

Quels réflexes à avoir ?... Et que peut t'apporter un élu à la CAP dans ces cas ?

- ✓ Prendre contact avec un élu à la CAP pour toute réorganisation de service pour évaluer la nécessité d'un passage en CAP et qu'il veille à ce que ce changement éventuel soit bien pris en considération dans ton parcours ou le renouvellement de ta promotion à ingénieur en chef ;
- ✓ Pour les compte-rendus des entretiens : prendre contact avant signature en cas de doute sur la rédaction de « l'appréciation littérale ».

Il pourra aussi t'apporter tous les conseils pour les recours ;

- ✓ Pour les demandes de détachement et intégrations : de la même manière que pour une mobilité d'un ITPE, un contact préalable aux pré-CAP permettra une meilleure défense de ton dossier ;
- ✓ Pour les titularisations : l'élu à la CAP peut suivre le bon déroulement de ton dossier, ou apporter des précisions en cas de report de titularisation.

Enfin, une « **CAP siégeant en conseil de discipline** » se réunit en tant que de besoin lorsque l'administration demande qu'une sanction soit prononcée à l'encontre d'un ITPE, ce qui est heureusement assez rare. **Dans ce cas précis, il est plus que nécessaire de prendre contact avec un élu à la CAP, et ce le plus rapidement possible.**



TES REPRESENTANTS A LA CAP DES ITPE

MANDAT 2014-2018

Les représentants au 1er niveau de grade (ITPE) :

- Charlotte COUTON, DGALN
- Jean-Marie BLAVOET, DREAL Nord-Pas-de-Calais
- Elsa ALEXANDRE, CEREMA, DTechTV
- Edouard ONNO, DREAL Pays de Loire
- Stéphanie PASCAL, SNITPECT-FO
- Benjamin VIER, ministère des affaires étrangères



Les représentants au 2ème niveau de grade (IDTPE et ICTPE) :

- Laurent JANVIER, secrétaire général du SNITPECT-FO
- Manuelle SEIGNEUR, IDTPE, DDTM 76
- Eric HENNION, ICTPE, CEREMA, DTerOuest
- Nadia JACQUOT, IDTPE, VNF
- Alberto DOS SANTOS, IDTPE, DIR Est
- Christelle BASSI, IDTPE, DREAL PACA